



RÉNOVATION, CONSTRUCTION : DES CONSEILS D'ARCHITECTES GRATUITS

Mis en ligne le 26 décembre 2018

Vous désirez construire, agrandir, aménager, réhabiliter une maison ? Avant de vous engager, dès les premiers croquis, profitez des conseils gratuits d'un architecte. Chaque mois, se tient une permanence du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) à la Communauté de Communes.

Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE dispense des conseils gratuits aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter une maison, un gîte, etc . Pendant ces permanences (sur rendez-vous), l'architecte-conseil vous aidera à mieux définir vos besoins, vous conseillera dans l'intégration de votre projet dans son contexte (patrimoine, paysages environnants), dans le choix des matériaux, des couleurs, des volumes. Il vous guidera dans vos démarches administratives (autorisations d'urbanisme nécessaires, pièces à réunir pour constituer votre dossier) et pourra vous aider à mieux comprendre le rôle des différents acteurs d'un projet (architecte, maître d'œuvre, constructeur, ...) Pensez à apporter un maximum de documents qui lui permettront d'avoir la meilleure vision possible de votre projet. Ses conseils n'en seront que plus précis !

Comment rencontrer l'architecte du CAUE ?

Vous pouvez prendre rendez-vous (pour un créneau de ¼ d'heure) en appelant la communauté de communes au 09 75 12 11 05. Les permanences ont lieu le 2ème mercredi de chaque mois, de 14h à 17h, à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction de l'Aménagement de l'Espace (DAE), 4 rue Olivier de Serre, PA Erette-Grand'haie, à Grandchamp-des-Fontaines.



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

12 rue de l'Océan
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00